

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

246607

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016314

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7928 Société : R. A. M.
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : FAROUK Tousif Date de naissance : 16/08/86
 Adresse : lot attalaanah, Rue 7928, ouff chabwa
 Tél. : 0661570246 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/10/2014

Nom et prénom du malade : farouk Tousif Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète type 2 + Hyperlipidémie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : M'FNC

Le : 23/10/2014

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

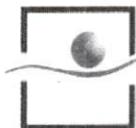
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



FACTURE N° H 32461 / 2022

Facturé à TOURIA FAROUK

RES TADAMOUN 2 IMM 79 APPT 2 OULFA CSA

Hospitalisation
Hôpital de jour
Consultation

N°d'admission	N° SUP	Mode de règlement	N° Prise en charge	Organisme tiers payant	Mode de Sortie
33849		PAYANT			Normal

Produit	service	qte	prix	Montant
BAVETTES JETABLES (4 LACETS OU ELA	P26	2	13.42	0.54
FLACON POUR ECBU	P26	1	0.77	0.77
GANTS D'EXAMEN EN LATEX POUDRES, T	P26	10	0.78	7.80
COMPRESSE DE GAZE 16 PLIS 10CMX10	P26	1	5.39	5.39
SERINGUE 10 ML	P26	3	1.08	3.24
SPARADRAP NON TISSE EXTENSIBLE	P26	0.13	41.73	5.42

Total Pharmacie : **23.16**

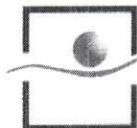
Total Facture	1795.16
Total Avance	750.00
Taux pris en charge	0 %
NET à payer	1045.16

Cachet du bureau de la facturation N°quittance et cachet du caissier

Avance 750,-
N° 208.718
comptabil 1045,16
N° 231402

TOTAL 1795,16
TOTAL IBN RO

Arrêtée la présente facture le jeudi 3 novembre 2022
au montant de : mille quarante-cinq Dirhams et seize centimes



FACTURE N° H 32461 / 2022

Facturé à TOURIA FAROUK

RES TADAMOUN 2 IMM 79 APPT 2 OULFA CSA

Hospitalisation
Hôpital de jour
Consultation

N°d'admission	N° SUP	Mode de règlement	N° Prise en charge	Organisme tiers payant	Mode de Sortie
33849		PAYANT			Normal

I- Hotellerie

Service	date de debut de séjour	date de fin de séjour	type de chambre	Tarif	Qte	Montant
P26	24/10/2022	28/10/2022	Commune	100.00	4	400.00

Total Hotellerie : 400.00

II- Clinique

Prestations	Prix unitaire	I_cle	coef	qte	nbj	Montant
Albuminére(Méthode immunologique)	B	60	1	1		54.00
Calcium	B	30	1	1		27.00
Créatinine	B	30	1	1		27.00
Potassium	B	30	1	1		27.00
Sodium	B	30	1	1		27.00
Urée	B	30	1	1		27.00
TransaminasesP(TGP)	B	50	1	1		45.00
T3	B	200	1	1		180.00
T4	B	200	1	1		180.00
TSH	B	250	1	1		225.00
Numération formule (Globules rouge/bla)	B	80	1	1		72.00
Cytologie,Culture,Identification	B	90	1	1		81.00

Total clinique : 972.00

III- Honoraires

Service	Prestations	QTE	Honoraire
P26	Consultation Professeur	4	400.00

Total Honoraire : 400.00

IV- Pharmacie

Hôpital sans Tabac
Fumer tue

Casa Victoza 6 mts. 10: 3.11.1988.

ORDONNANCE

Docteur :

1193,00 DHS

8-9695-73-280-3

6 118001 121403

744,00
a/ Lantue

A3 VI le soir. 6/11/80 PDT 3 min

2) Novona kid

571.00 x 2
08 VI Avant le petit déjeuner

08 VI Avant le déjeuner

12 UI Avant le démarquage
MACERANI
ANCA
"3 lot. 60
100

42-0296-8
JUL 1970
100

sur le plan thérapeutique :

- + Désequilibrage glycémique chronique :
 - Faites SUI le soir
 - Novorapid (10-08-12)
 - Victoza 1,2
 - Auto surveillance glycémique + adaptation des doses.
 - Education sur les règles hygiéno-dietétiques et les règles d'insulinothérapie.
 - Education pour le suivi : 1 consultation / 3 mois avec HbA1c, bilan des complications 1 fois par an
- + Dyslipidémie : Recherche de maladie. Contrôle du bilan lipidique dans 3 mois.
- + Hypothyroïdie : Levothyrox 75 µg/j. Contrôle régulier du bilan
- + Neuropathie diabétique non proliferante sévère : Patiente adressée aux ophtalmologues.

Médecin traitant

Dr. ~~UNIMADA~~ Alida Mireille
Endocrinologie et Maladies
Métaboliques
et Nutrition

Identité : Mme Farouk Tounia âgée de 66 ans.

Histoire de la maladie :

- ATCDs :
- Diabète type 2 depuis 18 ans, au stade de complications microangiopathiques
 - suivie pour hypothyroïdie post lobectomie droite depuis 26 ans sous levothyrox 100 µg/j, anapath non vu (sans document).
 - opérée des fibromes utérins (sans document).
 - opéré du lipome du dos il y a 10 ans.

Motif d'hospitalisation : Déséquilibre glycémique chronique [DU 24 au 28/10/22]

Classement : Bon état général, stable sur le plan hemodynamique et respiratoire, pas de particularités en dehors de l'erythème vulvaire et des pieds neuropathiques.

Biologiquement :

- Bilan infectieux normal (NFS, CRP, ECBU).
- BTE : Normal (Na⁺, K⁺).
- Bilan phosphocalcique normal (Alb, Ca²⁺).
- Bilan rénal normal, $\Delta \text{FG} : 88 \text{ ml/min}$.
- Bilan hépatique normal
- HbA1C : 11,36
- Bilan thyroïdien dans les limites normale des objectifs thérapeutiques TSH : 0,04 mU/L T₄ : 5,2 ng/dL (0,7-1,5).
- Bilan lipidique : LDL : 2,3 g/dL HDL : 0,59 g/dL TG : 0,92 g/dL

Rénd d'œil : Retinopathie diabétique non proliférante bilatérale.

révère

liste de problème de santé :

- Diabète déséquilibré.
- Retinopathie diabétique non proliférante révère
- Hypothyroïdie
- Dyslipidémie

Ministère de la Santé
C.H.U Ibn Rochd - Casablanca

Formation :

Touria Fesnak

Reçu de M :

La somme de :

NATURE DE LA RECETTE	SOMME
MÉ 33845	
complément	Total 1.045,16

Quittance
Hôpital Ibn Rochd

0236401

le 10.01.23

Signature du
Régisseur et Cachet



Ministère de la Santé
C.H.U Ibn Rochd - Casablanca

Quittance
Hôpital Ibn Rochd

Formation :

Touria FAYEK

0208718

Reçu de M :

La somme de :

Sept cent cinquante deux
Le 24/10/22

NATURE DE LA RECETTE	SOMME
M.G 33849	
P26	
Total	750-

Signature du
Régisseur et Cachet

